



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

SEOM.QC.CA

Syndicalement vôtre

Le Mot du président

Luc JACOB

DANS CE NUMÉRO :

- Le réseau des femmes de la FAE au pays de l'Austérie 2
- Réflexions à la suite du congrès de l'AQETA 2015 3
- Bientôt la retraite? 3

CALENDRIER



Conseil fédératif

27, 28 et 29 mai
à Gatineau

Conseil fédératif de négociation

1^{er} juin à Laval

Séance du Conseil des commissaires

2 juin
1100, bd de la
Côte-Vertu à 19 h

Consultez la section
négo du site du SEOM

seom.qc.ca



Le Conseil des commissaires de la CSMB : un simulacre de démocratie!

Le 5 mai dernier, les personnes présentes au Conseil des Commissaires de la CSMB ont encore une fois constaté que la présidente du Conseil, madame Diane Lamarche-Venne, prend de plus en plus la fâcheuse habitude d'éviter de répondre à la majorité des questions du public et de passer la parole au directeur général (DG).

Les silences de Diane Lamarche-Venne : le refus de se prononcer politiquement

Il est déjà inacceptable que la présidente élue du Conseil refuse de se prononcer sur l'enjeu majeur qu'est la restructuration des commissions scolaires sur l'île de Montréal et ce, malgré nos demandes répétées tout au long de l'année. Elle faillit au rôle qu'elle devrait jouer et de l'influence qu'elle devrait exercer dans ce débat.

Pourtant, la présidente s'est commise l'automne dernier alors que des rumeurs faisaient de la CSMB la plus grosse commission scolaire du Québec. La présidente se disait prête à accueillir tous ces nouveaux élèves. Interrogée par des représentantes et représentants du SEOM quant à la manière d'y parvenir, elle est cependant restée muette. Depuis ce temps, elle s'est murée dans un profond mutisme.

Un silence tout aussi troublant la gagne lorsqu'on l'interroge sur le dépôt patronal et les nouvelles compressions budgétaires en éducation de 350 millions \$ annoncées récemment. Un même silence l'habite

quant à d'éventuelles fermetures de classes d'accueil et de francisation à la CSMB, malgré une des quatre orientations du plan stratégique « Vivre ensemble en français ». Ces éléments auront des impacts majeurs sur les conditions d'apprentissage des élèves. Une fois encore, la présidente renonce à assumer son rôle d'élue et à exercer tout pouvoir d'influence, du moins en public.

Cette pratique du silence s'avère inquiétante lorsqu'elle concerne des questions posées par du personnel de la CSMB ou leurs représentantes et représentants syndicaux. Cela devient troublant lorsque des parents l'interrogent, comme ce fut entre autres le cas le 5 mai. Aux demandes de quelques parents quant à la possibilité d'ajouter un volet alternatif à l'école Chanoine-Joseph-Théorêt, la présidente s'est limitée à dire qu'elle était consciente de leur demande et des problématiques soulevées. Elle a aussitôt passé la parole au DG.

La présidente oublie-t-elle qu'elle est avant tout redevable aux élèves qui fréquentent les établissements de la CSMB? Et à leurs parents ainsi qu'aux contribuables électeurs?

Une pratique démocratique discutable

Le 5 mai toujours, nos collègues, Sébastien Vincent et David Hamel, ont questionné leur commissaire de circonscription à titre de payeurs de taxe scolaire, d'électeurs et de parents d'enfants fréquentant des écoles de la CSMB. À la fin

voir page 4 : DÉMOCRATIE ➔

Le réseau des femmes de la FAE au pays de l'Austérie¹

Suzane BEAUCHAMP
conseillère au secondaire

Le 17 avril dernier, la FAE réunissait une centaine de membres afin de discuter de l'impact des mesures d'austérité du gouvernement Couillard sur la situation économique des femmes. Trois panelistes ont présenté les résultats de leur analyse différenciée selon les sexes: Simon Tremblay-Pépin, chercheur à l'IRIS², Kim De Baene de la coalition Mains rouges et Florence Thomas de l'Intersyndicale des femmes³.

Des choix économiques? Des clous!

Leurs analyses montrent que loin d'être une nécessité économique, les mesures d'austérité du gouvernement Couillard reflètent plutôt un projet idéologique de déconstruction des services publics qui aura des conséquences rétrogrades sur les femmes, compromettant d'autant les avancées vers l'égalité obtenues de hautes luttes.

Ainsi, le gouvernement considère l'argent mis dans les infrastructures routières ou immobilières, dont les emplois sont très majoritairement occupés par des **hommes, comme des INVESTISSEMENTS**. Cependant, les infrastructures sociales et les services publics, gravement affectés par les coupures (santé/services sociaux/éducation) et occupés à très forte majorité par des **femmes, sont considérés comme des DÉPENSES**.



Pousse mais pousse égal! ou dites-le avec des chiffres...

- ◆ Les femmes représentent 53,3 % de la population et 77,9 % d'entre elles ne gagnent que 73,7 % du salaire des hommes, en 2000, c'était 79,4 %, cherchez l'erreur!...
- ◆ Alors que la relance économique avantage les hommes à plus de 200 %, les coupes générales touchent presque deux fois plus les femmes.
- ◆ Le Conseil du trésor a demandé à tous les ministères et les organismes de la fonction publique de réduire

de 3 % leurs effectifs d'ici la fin de l'année financière 2015-2016 alors que les emplois dans le secteur public représentent le 1/3 des emplois des femmes au Québec, lesquelles occupent 3 emplois sur 4 de la fonction publique (412 000/550 000).

- ◆ Les femmes occupent 75 % des emplois à temps partiel et plus de 60 % des emplois au salaire minimum, généralement sans avantages sociaux.
- ◆ Les 2/3 des personnes qui travaillent dans les groupes communautaires (très fortement touchés par les coupes) sont des femmes. Selon les régions au Canada, 63 % à 86 % des proches aidantes sont des femmes qui font ainsi épargner aux provinces quelque 24 à 31 milliards de dollars par année⁴.

Pauvre retraite!

Et que dire de la retraite! En 2001, le revenu des femmes à la retraite équivalait à 61 % du revenu de retraite des hommes. Or, les changements imposés aux régimes de retraite touchent généralement plus les femmes dont la carrière est souvent moins longue que celle des hommes bien qu'elles vivent plus longtemps... En effet, les femmes cotisent moins (salaire inférieur) et moins longtemps ou voient leurs cotisations amputées des périodes où elles prennent soins des enfants ou des membres de leur famille. Elles sont donc plus susceptibles d'être pauvres une fois retraitées, surtout en période d'austérité.

Des femmes au Conseil des ministres? On repassera!

En 2011, le gouvernement s'est engagé à appliquer la méthode de l'analyse différenciée selon le sexe (l'ADS) à toute loi, mesure ou politique qu'il adopterait. Pourtant, le 13 mars dernier, la ministre de la Condition féminine, Stéphanie Vallée, refusait encore toute ADS des mesures d'austérité que son gouvernement adopte depuis mai 2014. De plus, la ministre de la Famille, Francine Charbonneau, n'a pas jugé pertinent d'évaluer l'impact de la hausse des tarifs des services de garde sur le maintien des femmes sur le marché du travail.

Oh boy! Maman!

¹ http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2013/08/réseau-2015-hélène_8_mars_2015.pdf.

² Institut de recherche et d'informations socio-économiques à www.iris-recherche.qc.ca.

³ Vous pouvez consulter les références en consultant <http://seom.qc.ca/condition-des-femmes/>.

⁴ Institut de recherche en politiques publiques, octobre 2014.



Réflexions à la suite du congrès de l'AQETA 2015

*François SIGOUIN
enseignant à la formation professionnelle
membre du comité EHDA du SEOM*

L'association québécoise des troubles d'apprentissage (AQETA) s'est donné pour mission d'informer le public sur les troubles de l'apprentissage, leurs symptômes et les moyens pour aider les personnes qui en sont atteintes ainsi que leur entourage. Chaque année, elle tient un congrès réunissant des sommités de la recherche.

Quatre membres du comité EHDA du SEOM ont assisté à l'événement qui a eu lieu du 25 au 27 mars 2015 à Montréal. Mon intérêt particulier étant la formation professionnelle et la formation générale des adultes, je vous livre ici mes constats et impressions.

Les troubles d'apprentissage sont en hausse. Les difficultés ne disparaissent pas toujours avec l'âge, les paliers supérieurs du système d'éducation (collégial et universitaire) connaissent aujourd'hui les mêmes difficultés auxquelles les niveaux primaire et secondaire sont déjà confrontés au quotidien. Il a entre autres été question de l'intégration de personnes ayant des troubles d'apprentissage dans les classes régulières. Intégration ne veut pas nécessairement dire inclusion, faut-il le rappeler.

Une autre conférence m'a particulièrement intéressé puisqu'elle concerne le collégial. La recherche présentée montre que les difficultés vécues par le personnel enseignant du collégial ressemblent beaucoup à celles que rencontre le personnel enseignant des écoles publiques secondaires. De fait, le manque de formation et d'information de ces enseignantes et enseignants en

lien avec la capacité de détecter et de reconnaître les problèmes d'apprentissage entraîne souvent une incapacité à apporter une aide efficace aux élèves en difficulté. Les solutions proposées dans cette recherche pour le collégial ressemblent à ce qui se fait au secondaire : apporter un appui direct au personnel enseignant à l'aide d'enseignants-ressources, de formations adaptées et de comités permettant de déterminer les moyens à mettre en place pour pallier aux difficultés rencontrées tant par le personnel enseignant que par les élèves. On a par ailleurs discuté du fait que certains élèves prennent plus de temps pour terminer leurs sessions ainsi que de l'établissement de procédures et de critères pour en venir à élaborer des accommodements pour régler ce retard.

J'ai assisté à plusieurs autres conférences dont les thèmes touchaient aussi bien l'approche médicale que la médication et la classification à outrance des problèmes d'apprentissage. Pour la première fois, une conférence a traité de la douance, qui n'est pas toujours facile à vivre!

Grande nouvelle, l'AQETA a changé de nom. Elle devient l'Institut des troubles de l'apprentissage. L'organisme produira ses propres recherches.

Les trois journées du congrès ont été riches en informations de toutes sortes. Elles m'ont permis de constater qu'il y a des progrès au niveau de la recherche, mais qu'il reste aussi beaucoup de chemin à parcourir.

Bientôt la retraite?



APR FAE
L'ASSOCIATION
DE PERSONNES
RETRAITÉES
DE LA FAE

Pour les personnes qui ont décidé de prendre leur retraite, ou qui prévoient la prendre dans un avenir prochain, l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE) a préparé un portfolio afin de vous fournir toute l'information sur l'APRFAE et par la même occasion, les préalables à la prise de la retraite.

Association qui regroupe des personnes retraitées, l'APRFAE est un affilié de la FAE qui est reconnue par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Des exemplaires de ce portfolio sont disponibles dans tous les syndicats affiliés à la FAE.

On peut donc se le procurer directement en s'adressant à son syndicat local ou le recevoir en version électronique en s'adressant à l'APRFAE à l'adresse suivante : retraites@aprfae.ca.

L'APRFAE, une association qui nous unit!

➔ DÉMOCRATIE
suite de la page 1

de leur intervention, madame Lamarche-Venne a répondu sans laisser la possibilité aux deux commissaires de répondre. Elle a soutenu que les règles de procédure du Conseil prévoient que le public doit s'adresser uniquement à elle lors de la période de questions.

Or, ni le formulaire d'inscription ni l'information de base du site Internet de la CSMB ne mentionne cette règle¹. Il s'agit donc d'un évident déni de démocratie. Je m'explique :

1. En plus qu'il faille d'abord s'inscrire, puis fournir une question à l'avance lorsqu'on veut s'adresser aux membres du Conseil, la présidente limite trop souvent sa réponse à de banales généralités avant de passer la parole au DG. Elle renonce ainsi à son rôle politique et évite la nécessaire reddition de comptes à la population.

2. De toute évidence, les commissaires élus n'ont pas voix au chapitre lorsque le public les interpelle directement. Là est sans doute le plus grand déni de démocratie! Le rôle de commissaire à la CSMB se limite-t-il maintenant à s'inscrire aux tournois de golf auxquels la CSMB délègue des élus?

Si la présidente du Conseil évite de répondre aux questions du public et si les commissaires élus ne peuvent intervenir lorsqu'ils sont directement interpellés, quelle est donc la légitimité politique du Conseil des commissaires? Menacés de disparaître sous peu, selon l'intention du ministre Blais, ses membres ne semblent avoir de compte à rendre à personne. Ni au personnel de la CSMB ni à la population qui les a élus.

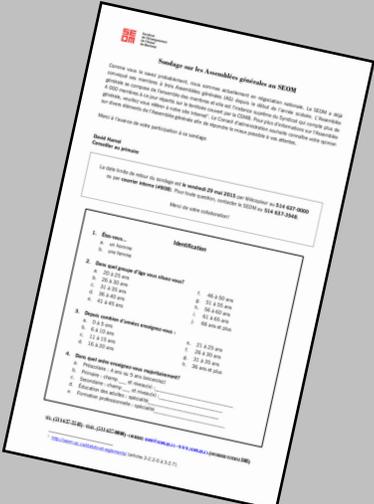
¹ <http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2015/01/Conseil-des-commissaires-p%C3%A9riode-de-questions.pdf>.

Avez-vous complété le sondage sur l'Assemblée générale?

Nous voulons connaître votre opinion.

À retourner au SEOM au plus tard le 29 mai 2015

Par télécopieur au 514 637-0000
ou par courrier interne (#808)



Fini le bénévolat!
32 heures!



Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 3 900 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Équipe de production : **Caroline Proulx-Trottier** et **Sébastien Vincent**

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Sébastien Vincent, Chantal Harvey, Isabelle Filiatrault et Caroline Proulx-Trottier**